

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 54 / 7 décembre 2015

Bulletin des actes administratifs Université Claude Bernard Lyon 1 7 décembre 2015

Arrêté portant délégations de signature du Président de l'UCBL

DS / 2015-25 arrêté portant délégations de signature aux unités de recherche

DS / 2015-26 arrêté portant délégations de signature à la Gouvernance et aux services centraux en date du 3 décembre 2015

***Arrêtés portant délégations de
signature du Président de l'UCBL***

Arrêté portant délégations de signature pour les unités de recherche

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

*Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu le procès-verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de **M. François-Noël GILLY** en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

Article 1^{er} : Les Directeurs et directeurs par intérim d'unités de recherche suivants :

NOM	Prénom	Unité / SFR	Centres financiers (CF)
ANDRAUD	Chantal	UMR 5182	R625182
BARRAUD	Sylvie	FR 4161	R614161
BERGERET	Alain	UMR T9405	R029405
BERTRAND	Olivier	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL*
BEUF	Olivier	UMR 5220	R635220
BLANC-BENON	Philippe	UMR 5509	R675509
BONJOUR	Jocelyn	UMR 5008	R675008
BOTTA	Valérie	EA 4570	R644570
BRICCA	Giampiero	EA 4173	R024173
BRU-CHEVALLIER	Catherine	UMR 5270	R635270
BUFFAT	Marc	FED 4091	R674091
CARRE-PIERRAT	Maïté	UMS 3421	R01BCEL
CASSAGNAU	Philippe	UMR 5223	R625223
CHANFRAY	Guy	UMR 5822	R685822
CHEVALIER	Jérôme	UMR 5510	R115510
CHEVALIER	Philippe	EA 4612	R024612
CLERC	Guy	UMR 5005	R635005
CONJARD-DUPLANY	Agnès	EA 4611	R024611
COTTE-PATTAT	Nicole	UMR 5240	R615240
COSSET	François-Loïc	UMR 5308 / U 1111	R251111
COURBON	Joël	FR 3411	R633411
DARMONT	Jérôme	EA 3083	R643083
DAUXOIS	Thierry	UMR 5672	R685672
DEGRAEVE	Pascal	EA 3733	R623733
DEHAY	Colette	UMR 5846	R255846
DELAIR	Thierry	UMR 5223	R625223
DELEAGE	Gilbert	UMR 5086/FR 3302	R625086/R62IBCP

DUHAMEL	Jean-René	UMR 5229	R255229
GARCIN-MARROU	Isabelle	EA 4147	R644147
GAVARINI	Stéphane	CTMU	R01CTMU
GILLET	Germain	SFR Lyon Est	R25SFRLE*
GUIDERDONI	Bruno	UMR 5574	R275574
HACID	Mohand-Saïd	UMR 5205	R645205
HAFTEK	Marek	EA 4169	R254169
HANROT	Guillaume	UMR 5023/FR 41	R645668
JOLY	Pierre	Bioenvironnement et santé	R615023/R01FR41
JOUBERT	Marie-France	UMR 5306	R685306
LACROIX	Michel	UMR 5256	R625256
LACOTE	Emmanuel	UMR 5278	R625278
LAUTESSE	Philippe	EA 4148	R654148
LE BORGNE	Marc	EA 4446	R11BCCH
LIMAM	Ali	EA 4126	R674126
LINA	Bruno	EA 4610	R024610
MARVEL	Jacqueline	SFR Lyon Sud Gerland	R25SFRGS
MATILLON	Yves	EA 4129	R254129
MATTIOLI	Emanuela	UMR 5276	R695276
MCKENNA	Timothy	UMR 5265	R625265
MIOSSEC	Pierre	EA 4130	R024130
MIRONESCU	Elisabeth	UMR 5208	R655208
MOENNE-LOCCOZ	Yvan	UMR 5557	R615557
MORNEX	Jean-François	UMR A754	R25A754
MOUCHIROUD	Guy	UMR 5534	R615534
MOUCHIROUD	Dominique	UMR 5558	R615558
NAZIR	Tatiana	UMR 5304 (L2C2)	R25L2C2
NEGRIER	Claude	EA 4174	R024174
POUX	Matthieu	UMR 5138	R695138
PUISIEUX	Alain	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL*
ROBERT	Christian	EA 2429	R422429/R425824
RUGGIERO	Florence	UMR 5242	R615242
SAUTET	Philippe	FED 3023	R62-ICL
SAN MIGUEL FUSTER	Alfonso	FR 3127	R684106
SAOUD	Mohamed	EA 4615	R254615
SCHAEFFER	Laurent	UMR 5239	R035239
SCHILDKNECHT	Nathalie	UMR 5280	R625280
TRAAS	Ian	UMR 5667	R615667
VALLEE	Fabrice	FED 4106	R684106
VERDIER	Patrice	UMR5822	R685822
VERRIER	Bernard	UMR 5305	R625305
VEZIN	Philippe	UMRT 9406	R679406
VIDAL	Hubert	UMR S1060	R03CARM

*regroupe plusieurs CF

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre du centre financier relevant de l'UB 05 dont ils ont la responsabilité,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),

- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 2 : Les Directeurs des unités de recherche dont la gestion est déléguée à l'UCBL suivants :

NOM	Prénom	Unité / SFR	Centres financiers (CF)
BLUM	Loïc	UMR 5246	R625246
BRYLINSKI	Christian	UMR 5615	R625615
CLEZARDIN	Philippe	UMR S1033	R021033
FESSI	Hatem	UMR 5007	R635007
MITHIEUX	Gilles	UMR S855	R02S855

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre du centre financier relevant de l'UB 05 dont ils ont la responsabilité,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 125 000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick VANPOULLE, Directeur de l'UFR STAPS, M. Christian COLLET, Directeur de l'EA 647, reçoit délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers R09A647, R09A647APV et R09A647P3M relevant de l'UB 05,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de leurs directeurs d'unités de recherche respectifs, les responsables suivants :

NOM	Prénom	Service / composante / Département	UB ou CF
ALAZARD-DANY	Nathalie	UMR 5308 / U 1111	R251111
ALLARD	Bruno	UMR 5534 / 5123	R615534
BELMEGUENAI	Amor	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
BENZONI	Sylvie	UMR 5208	R655208
BERTOLLA	Franck	FR 41	R01FRSERRE
BEZINS	Laurent	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CNRL
BIAGIOLI	Simona	UMR 5246	R625246
BIGAI	Béatrice	UMR 5557	R615557
BIGNON	Laetitia	SFR Lyon Est	R25SFRLE
BOUGRINE	Anne-Julie	UMR 5278	R625278
BRIOUDE	Arnaud	UMR 5615	R625615
BRUEL	Christophe	UMR 5240	R615240
BURAI	Noël	UMR 5005	R635005
BURET	François	UMR 5005	R635005
CARABOEUF	Sybille	UMR 5246	R625246
CERUTTI	Catherine	EA 4173	R024173
COURNOYER	Benoît	UMR 5557	R615557
DANIEL	Isabelle	FR 41	R01FRCOLLE
DEBAYLE	Eric	UMR 5276	R695276
DELICHERE	Pierre	UMR 5256	R625256
DES CHATELLIERS	Michel	FR 41	R01FRCOLLE
DIDIER	Anne	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
DOUADY	Christophe	UMR 5023	R615023
DUGOURD	Philippe	UMR 5306	R685306
DUPONT	Florent	UMR 5205	R645205
FARGEOT	Alexandra	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
FARJOT	Dominique	UMR 5306	R685306
FERRIER	Emmanuel	EA 4126	R674126
FERRIGNO	Rosaria	UMR 5270	R635270
FERVERS	Béatrice	EA 4129	R254129
FRANCOIS	Mylène	UMR 5574	R275574
FROMENTEZE	Valérie	UMR 5280	R625280
GATEAUD	Geneviève	UMR 5822	R685822
GEOURJON	Christophe	UMR 5086 / FR 3302	R625086/R62IBCP
GERVAIS	Rémi	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
GUERIN-LASSOUS	Isabelle	UMR 5668	R645668
HARTMANN	Daniel	UMR 5510	R115510
HONNORAT	Jérôme	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
JACQUET	Nathalie	UMR 5308 / U 1111	R251111
JACQUIN	Anaïs	SFR Lyon Sud Gerland	R25SFRGS
LAFOUGE	Thierry	EA 4147	R644147
LANTERI	Pierre	UMR 5280	R625280
LEMAIRE	Marc	UMR 5240	R615240
LIEURY	Arnaud	UMR 5208	R655208
MEHLEN	Patrick	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
MEILLER	Anne	UMR 5292	R25CRNL

MITTON	David	UMRT 9406	R679406
MONNIER-LOUDIN	Cécile	UMR 5308 / U 1111	R251111
NAZARET	Sylvie	FR 41	R01FRDTAMB
PAROLA	Stéphane	UMR 5182	R625182
PARROT	Sandrine	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
PERRIERE	Guy	FR 41	R01FRPRABI
PERRIN	Fabien	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
PERRODIN	Yves	UMR 5023	R615023
QUENAU	Yves	UMR 5246	R625246
ROSA-CALATRAVA	Manuel	EA 4610	R024610
REMILLIEUX	Alban	UMR 5574	R275574
RHEIMS	Sylvain	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
RICARD	Yannick	UMR 5276	R695276
RIVE	Florence	UMR 5220	R635220
ROQUES-RAIMONDI	Marina	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
SCOAZEC	Jean-Yves	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
SEASSAL	Christian	UMR 5270	R635270
SUAUD-CHAGNY	Marie- Françoise	EA 4615	R254615
TERZIAN	Christophe	UMR A754	R25A754
TIMOUR-CHAH	Quadiri	EA 4612	R024612
VANDENESCH	François	UMR 5308 / U 1111	R251111
VERNOUX	Teva	UMR 5667	R615667
VOITURON	Yann	FR 41	R01FRECOAQ
ZIMMER	Luc	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
ZOULIM	Fabien	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de l'unité à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs et des délégataires secondaires des unités de recherche, **Madame Carole BURILLON** et **Monsieur Karim M'BAREK**, respectivement Directrice et Directeur administratif de la Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Meyrieux, reçoivent délégation pour signer tous les actes et ordres de mission relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers suivants : R03CARM, R035239, R03RESSP, R033738.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs et délégataires secondaires des unités de recherche, **Mesdames Christine VINCIGUERRA**, **Stéphanie BRIANCON** et **Patricia GABRIELE**, respectivement Directrice, Directrice adjointe et Directrice administrative de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, reçoivent délégation pour signer tous les actes et ordres de mission relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers suivants : R11CRCL*, R11ANIMA, R115510, R11BCCH et 933R11*.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégués secondaires des unités de recherche, les responsables suivants :

NOM	Prénom	Service
CREUNET	Jeannine	Pôle de gestion Doua
CHAABNIA	Oiasfi	Direction DSF
CERVERA	Fabien	Pôle de gestion santé

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers de l'UB 05.

Article 8 : Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

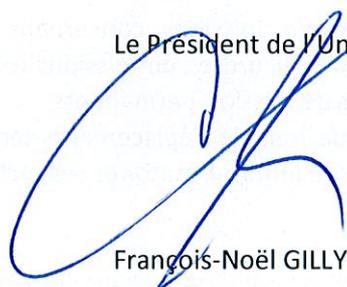
- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

Article 9 : L'arrêté n° DS 2015-22 portant délégations de signature aux Unités de Recherche du 13 octobre 2015 est abrogé.

Article 10 : Le Directeur Général des Services de l'Université et les Directeurs d'unités de recherche sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le - 3 DEC. 2015

Le Président de l'Université



François-Noël GILLY

Arrêté portant délégations de signature pour la gouvernance et les services centraux

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

*Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu le procès-verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de **M. François-Noël GILLY** en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation est donnée à **M. Hamda BEN HADID**, Vice-président du conseil d'administration pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président et du Vice-président du Conseil d'Administration, délégation est donnée à **M. Alain HELLEU**, Directeur Général des Services de l'Université, pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, les contrats et conventions ainsi que tous les actes relatifs à la gestion financière de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université, du Vice-président du Conseil d'Administration et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Catherine GAUBEY**, adjointe au Directeur Général des Services de l'Université, pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, les contrats et conventions ainsi que tous les actes relatifs à la gestion financière de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université, du Vice-président du Conseil d'Administration et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Murielle BALDI**, adjointe du Directeur Général des Services de l'Université, responsable administrative du Pôle Santé Est pour signer tous actes, décisions, arrêtés, procès-verbaux de toute nature, contrats et conventions nécessaires à la gestion administrative et financière du Pôle Santé Est.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université, **M. Germain GILLET**, Vice-président du conseil scientifique, reçoit délégation pour signer tous

actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux correspondant aux attributions du Conseil Scientifique de l'Université, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université, **M. Philippe LALLE**, Vice-président du conseil des études et de la vie universitaire, reçoit délégation pour signer tous actes correspondant aux attributions du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université et du Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, **Mme Delphine GARDETTE**, directrice administrative de la Division des Etudes et de la Vie Universitaire, reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs à la gestion financière des activités relevant du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Sandrine HELLO**, Directrice des ressources humaines, pour signer les actes suivants :

Article 2-1 : les actes relatifs à la gestion de la paie :

- la liste des mouvements de paie des personnels de l'établissement,
- les états liquidatifs ;

Article 2-2 : les actes relatifs à la gestion des congés :

- les arrêtés de congés de maladie ordinaire,
- les arrêtés de congés de longue maladie,
- les arrêtés de congés de longue durée,
- les arrêtés de mi-temps thérapeutique,
- les arrêtés de congé parental,
- les arrêtés de congé maternité et de congé paternité,
- les arrêtés de congés bonifiés,
- les arrêtés de congé de formation syndicale ;

Article 2-3 : les actes relatifs à la gestion de la carrière :

- les arrêtés de changement d'échelon,
- les arrêtés de temps partiel,
- les arrêtés de changement de résidence,
- les arrêtés de mise en disponibilité,
- les arrêtés de réintégration,
- les procès-verbaux d'installation,
- les demandes de mutations externes de personnels BIATOSS,
- les demandes de détachements,
- les rapports de fin de stage des personnels BIATOSS,
- les dossiers de promotion,
- les arrêtés de titularisation,
- les arrêtés de délégation des enseignants-chercheurs,
- les congés pour recherches ou conversations thématiques,
- les arrêtés de mutations,
- les arrêtés de promotion de grade,
- les arrêtés de classement dans le corps des enseignants-chercheurs et personnels assimilés,
- les arrêtés de recul de la limite d'âge pour les enseignants-chercheurs et personnels assimilés,
- les arrêtés de maintien dans l'intérêt du service pour les enseignants-chercheurs et personnels assimilés.

Article 2-4 : les actes de recrutement des contractuels :

- les contrats de travail et les avenants,
- les conventions et arrêtés de contrats uniques d'insertion,
- les procès-verbaux d'installation ;

Article 2-5 : les actes relatifs à la gestion des accidents du travail :

- les certificats de prise en charge des accidents du travail,
- les décisions d'imputabilité au service des accidents du travail,
- les déclarations et arrêtés d'accidents du travail ;

Article 2-6 : les actes relatifs à la gestion courante :

- les attestations de travail,
- les demandes d'immatriculation à la Sécurité Sociale ;

Article 2-7 : les actes relatifs à la gestion de la formation continue des personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et des personnes mentionnées au premier alinéa du présent article, délégation est donnée à **Mme Frédérique POLITIS**, responsable du service de paye, pour signer la liste des mouvements de paye des personnels de l'établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et des personnes mentionnées au premier alinéa du présent article, délégation est donnée à **Mme Patricia NENERT**, chef du service de gestion des personnels BIATSS, pour signer les actes suivants :

Article 2-8 : les actes relatifs à la gestion des congés :

- les arrêtés de congés de maladie ordinaire,
- les arrêtés de congés de longue maladie,
- les arrêtés de congés de longue durée,
- les arrêtés de mi-temps thérapeutique,
- les arrêtés de congé parental,
- les arrêtés de congé maternité et de congé paternité,
- les arrêtés de congés bonifiés,

Article 2-9 : les actes relatifs à la gestion des accidents du travail :

- les certificats de prise en charge des accidents du travail,
- les décisions d'imputabilité au service des accidents du travail,
- les déclarations et arrêtés d'accidents du travail ;

Article 2-10 : les actes relatifs à la gestion courante :

- les demandes d'immatriculation à la Sécurité Sociale ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et des personnes mentionnées au premier alinéa du présent article, délégation est donnée à **Mme Catherine ZOCCARATO**, chef du service de gestion des personnels enseignants, pour signer les actes suivants :

Article 2-11 : les actes relatifs à la gestion des congés :

- les arrêtés de congés de maladie ordinaire,
- les arrêtés de congés de longue maladie,
- les arrêtés de congés de longue durée,
- les arrêtés de mi-temps thérapeutique,
- les arrêtés de congé parental,
- les arrêtés de congé maternité et de congé paternité,
- les arrêtés de congés bonifiés,

Article 2-12 : les actes relatifs à la gestion des accidents du travail :

- les certificats de prise en charge des accidents du travail,
- les décisions d'imputabilité au service des accidents du travail,
- les déclarations et arrêtés d'accidents du travail ;

Article 2-13 : les actes relatifs à la gestion courante :

- les demandes d'immatriculation à la Sécurité Sociale ;

Article 3: Les responsables de service suivants :

NOM	Prénom	UB ou CF	Service
HARKER	Heather	9901321	Mission Handicap
SIMON	Daniel	9900600	Mission Culture
VOGT	Catherine	1301.VETER	Direction Générale des Services

Reçoivent délégation pour signer les actes, décisions, certificats, procès-verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement du Président et des personnes mentionnées à l'article 1^{er}, les personnels suivants :

NOM	Prénom	Service ou composante	UB ou CF
CHAABNIA	Oiasfi	Directeur DSF	990, 991
GRIZAUD	Valérie	DSF	990, 991

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement du Président et des personnes mentionnées à l'article 1^{er}, **Mme Lydwine MINOT** reçoit délégation de signature pour les bons de commandes relatifs à l'UB 991.

Article 6: **M. Nicolas LEBOISNE**, directeur de l'ISFA, reçoit délégation pour signer les actes financiers du SLP Gerland relatifs à l'UB 991, CF SLPG301 et SLPG302.

Article 7: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEBOISNE, **Mme Jeannine CREUNET**, responsable du pôle de gestion financière Doua reçoit délégation pour signer les actes financiers du SLP Gerland relatifs à l'UB 991, CF SLPG301 et SLPG302.

Article 8: **Mme Solange PERREL**, directrice de la Cellule Congrès reçoit délégation reçoit délégation à l'effet de signer les actes financiers, listés ci-dessous, relevant du domaine de compétence de la Cellule Congrès :

- Les certificats administratifs,
- L'acceptation des devis,
- Les ordres de missions des conférenciers.

Article 9: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solange PERREL, **Mme Jeannine CREUNET**, responsable du pôle de gestion financière Doua reçoit délégation pour signer les actes financiers relevant de la compétence de Cellule Congrès et mentionnés à l'article 8.

Article 10 : Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

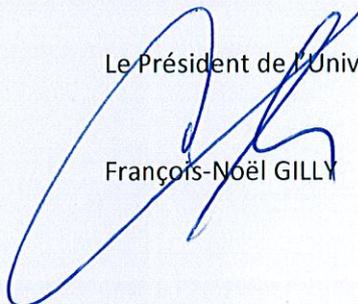
Article 11 : L'arrêté DS/2015-24 portant délégations de signature en date du 27 octobre 2015 est abrogé.

Article 12 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le **- 3 DEC. 2015**

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY



3 DEC 2012

A large, stylized handwritten signature or scribble in dark ink, located in the upper-middle section of the page. The signature is somewhat illegible but appears to consist of several connected loops and strokes.